



# Plan d'action national du Canada pour la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032)



**La Plan d'action est aussi disponible dans  
les langues autochtones suivantes :**

**Dénésuline  
Innu Aimun  
Inuktitut  
Mi'kmaq  
Michif  
Oji-Cree**

Also available in English under the title:  
Canada's National Action Plan for the International Decade of Indigenous Languages (2022-2032)  
© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Patrimoine canadien, 2024  
N° de catalogue : CH4-208/2024F-PDF | ISBN : 978-0-660-71935-1



## Table des matières

<b>Message ministériel .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
Vision .....	6
Principes fondamentaux .....	6
<b>Une approche à quatre piliers.....</b>	<b>7</b>
<b>Pilier 1 : Soutenir les peuples autochtones dans la concrétisation de leur vision de la Décennie.....</b>	<b>7</b>
Objectifs.....	7
Mesures proposées .....	7
<b>Pilier 2 : Mettre en œuvre la <i>Loi sur les langues autochtones</i>.....</b>	<b>8</b>
Objectifs.....	8
Mesures proposées .....	8
<b>Pilier 3 : Mobiliser la jeunesse autochtone.....</b>	<b>8</b>
Objectifs.....	8
Mesures proposées .....	9
<b>Pilier 4 : Créer des legs durables.....</b>	<b>9</b>
Objectifs.....	9
Mesures proposées .....	9
<b>Résultat final.....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe A : Liens entre le plan d'action national et le plan d'action mondial .....</b>	<b>11</b>
<b>Annexe B : Résultats escomptés .....</b>	<b>13</b>





**L'honorable Pascale St-Onge**  
**Ministre du Patrimoine canadien**

## Message ministériel

Les langues autochtones sont le fondement des identités, de la spiritualité, des relations avec la terre et de l'autodétermination des peuples autochtones. Elles renferment des générations de sagesse, de connaissances ancestrales, de lois, de coutumes et de croyances traditionnelles. Elles ancrent les jeunes autochtones dans leur culture et leurs traditions, renforcent leur identité et leur permettent de développer pleinement leur potentiel.

Pourtant, les politiques et pratiques discriminatoires du gouvernement canadien ont été préjudiciables aux langues autochtones et ont contribué de manière considérable à la détérioration de ces langues. Au Canada, il existe plus de 70 langues autochtones; les trois quarts d'entre elles sont en danger, et aucune n'est considérée comme étant sûre. L'accélération de cette tendance linguistique à l'échelle mondiale est profondément troublante. Au Canada, les langues des Premières Nations, des Inuit et des Métis, conservatrices de philosophies anciennes, de visions du monde et de perspectives culturelles uniques, disparaissent à un rythme alarmant.

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il est impératif de prendre des mesures urgentes pour empêcher la perte de toutes les langues autochtones au Canada. C'est pourquoi la *Loi sur les langues autochtones*, qui a reçu la sanction royale en 2019, est destinée à servir de catalyseur du changement et à renforcer l'élan en soutenant les peuples autochtones dans la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement de leurs langues.

Les peuples autochtones sont les mieux placés pour mener ce travail. C'est pourquoi le Plan d'action national du Canada a pour objectif principal d'aider les peuples autochtones à définir leur vision et à mettre en œuvre leurs propres plans d'action à l'appui de la Décennie internationale des langues autochtones.

Tout au long de cette Décennie, il est de notre responsabilité commune de collaborer, de raconter des histoires et de soutenir des événements qui soulignent le rôle essentiel des langues autochtones au Canada. Notre Plan d'action national pour la Décennie vise à créer un legs qui sera chéri par nos enfants et leurs descendants, car ils sont les porteurs de flambeau chargés de maintenir ces langues en vie.

Thank you, Merci, Ay-hay, Nakurmiik, Meegwetch, Miikwehc, Mahsi Cho, Tshinashkumitin, Wela'lin, Maarsee



## Introduction

On compte plus de 70 langues autochtones au Canada. Elles constituent un élément important de la culture et de l'identité autochtones. La plupart des langues autochtones vivantes au Canada sont en danger et aucune d'entre elles n'est considérée comme étant sûre.

Pendant l'Année internationale des langues autochtones 2019, les peuples autochtones ont exprimé le souhait que la communauté internationale continue à collaborer en vue d'obtenir de meilleurs résultats pour les langues autochtones et ont plaidé en faveur de l'établissement d'une Décennie des langues autochtones.

**Le 18 décembre 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des langues autochtones (la Décennie) de 2022 à 2032.**

Les objectifs principaux de la Décennie sont :

- ▶ **d'attirer l'attention sur la disparition inquiétante de langues autochtones et sur l'importance de préserver, de revitaliser et de promouvoir ces langues de toute urgence;**
- ▶ **de prendre des mesures urgentes pour préserver, revitaliser et promouvoir les langues autochtones aux échelles nationale et internationale.**

Sous la direction de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), un comité ad hoc a rédigé un plan d'action mondial (PAM) pour la Décennie qui définit les résultats à atteindre pour 2022-2032. L'énoncé de mission du PAM se présente comme suit : **Les langues autochtones sont préservées, revitalisées, promues et utilisées dans l'ensemble des domaines socioculturel, économique, environnemental et politique en tant que moteur visant à favoriser la paix, la justice, le développement et la réconciliation dans nos sociétés.** Le PAM appelle à l'élaboration de plans d'action nationaux et de plans régionaux (le cas échéant).

Le Plan d'action national du Canada fournit un cadre stratégique souple pour soutenir les peuples autochtones dans leurs efforts pour se réapproprier, revitaliser, maintenir, renforcer et promouvoir les langues autochtones au Canada.

Ce plan vise également à favoriser la collaboration entre les intervenants autochtones et non autochtones, comme les provinces et les territoires, la société civile et le milieu universitaire, afin de soutenir la Décennie.



## Vision

Reconnaissant le besoin urgent d'agir et l'importance de la réconciliation, les **efforts des peuples autochtones pour se réapproprier, revitaliser, maintenir et renforcer les langues autochtones sont soutenus**, ce qui conduit à des résultats positifs et à des progrès continus. Il s'agit notamment **d'accroître la visibilité, la vitalité et l'utilisation des langues autochtones**, y compris chez les jeunes et dans de multiples domaines grand public, créant ainsi un legs qui perdurera à travers les générations.

## Principes fondamentaux

Le Plan d'action national reconnaît le passé du Canada en matière de politiques et de pratiques gouvernementales discriminatoires, notamment l'assimilation, la réinstallation forcée, la « rafle des années 1960 », les pensionnats et les externats autochtones. Ces politiques et pratiques ont été préjudiciables aux langues autochtones et ont contribué de manière considérable à leur détérioration et à leur état critique actuel, ce qui réaffirme la nécessité urgente d'agir. Il faut donc que les principes fondamentaux suivants soient respectés dès aujourd'hui et à l'avenir :

- ▶ **Le contrôle et l'autodétermination des peuples autochtones**, conformément à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, à la *Loi sur les langues autochtones* et à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies (LDNU)*.
- ▶ **Une attention soutenue et dévouée à la réconciliation**, comme les appels à la justice pour les femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par l'intermédiaire du Plan d'action de la LDNU.
- ▶ La reconnaissance de la **grande importance de la jeunesse, des priorités définies par les collectivités autochtones, de l'éducation et de la transmission intergénérationnelle** dans la revitalisation des langues autochtones.
- ▶ En augmentant le nombre de locuteurs de langues autochtones et en éliminant les obstacles à la réalisation des objectifs individuels et collectifs, un **legs qui perdurera à travers les générations est réalisable**.





## Une approche à quatre piliers

Le Plan s'appuie sur quatre piliers distincts, mais interconnectés, qui contribueront à la revitalisation, à la promotion et à la visibilité des langues autochtones au Canada, ainsi qu'aux priorités thématiques du plan d'action mondial (voir l'[Annexe A](#) pour plus de détails). Les quatre piliers sont les suivants :

1. Soutenir les peuples autochtones dans la concrétisation de leur vision de la Décennie.
2. Mettre en œuvre la *Loi sur les langues autochtones*.
3. Mobiliser la jeunesse autochtone.
4. Créer des legs durables.

### Pilier 1 : Soutenir les peuples autochtones dans la concrétisation de leur vision de la Décennie.

Le Plan vise à **renforcer et à soutenir les peuples et les groupes autochtones**, y compris ceux qui représentent différents segments de la société autochtone (par exemple, les régions urbaines et rurales, les régions éloignées, les femmes, les personnes 2ELGBTQQIA+ et les personnes handicapées) dans **l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres plans d'action pour la Décennie**. Le Canada encouragera également d'autres groupes non autochtones, comme le milieu universitaire, la société civile, les provinces et territoires, etc., à travailler avec les peuples autochtones et les organisations autochtones pour élaborer leurs initiatives à l'appui de la Décennie et à les soutenir dans cette élaboration.

#### Objectifs

- ▶ Concrétisation par les peuples autochtones de leur vision de la Décennie.
- ▶ Élaboration et mise en œuvre de plans d'action dirigés par des Autochtones.
- ▶ Représentation des peuples autochtones au sein de la Décennie dans divers milieux, notamment à l'UNESCO et dans le système des Nations Unies, ainsi que lors d'événements internationaux connexes.

#### Mesures proposées

- ▷ **Soutenir les groupes autochtones**, y compris ceux qui représentent différents segments de la société autochtone (distinctions, régions urbaines et rurales, régions éloignées, femmes, personnes 2ELGBTQQIA+ et personnes handicapées, entre autres) dans leurs efforts pour la Décennie et après.
  - ▷ Soutenir les peuples autochtones dans **l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres plans d'action**.
  - ▷ **Encourager les initiatives de participation** à la Décennie proposées par les peuples autochtones.
- 

- 
- ▷ **Soutenir la planification et la mise en œuvre** de la Décennie, grâce à des activités et à des initiatives connexes.
  - ▷ **Faciliter la représentation des peuples autochtones** dans le système et les événements de l'UNESCO et de l'ONU.

## **Pilier 2 : Mettre en œuvre la *Loi sur les langues autochtones*.**

### **Objectifs**

- ▶ Renforcer le travail en cours avec les partenaires autochtones afin d'élaborer des mécanismes et des moyens efficaces et significatifs pour mettre en œuvre les dispositions de la Loi.

### **Mesures proposées**

- ▷ **Favoriser une approche pangouvernementale de la mise en œuvre de la Loi** et faciliter la coopération entre les provinces et les territoires, les gouvernements autochtones et autres corps dirigeants autochtones, les organismes autochtones et toute autre entité.
- ▷ **Élaborer conjointement, mettre en œuvre et évaluer** des modèles de financement des langues autochtones fondés sur des distinctions.
- ▷ **Œuvrer pour faire progresser les mesures** qui faciliteront la mise en place d'un financement adéquat, durable et à long terme.
- ▷ **Élaborer conjointement et mettre en œuvre** des projets pilotes, des ententes ou des règlements sur l'accès aux services en langues autochtones.
- ▷ **Mener des activités visant à soutenir et à promouvoir** une visibilité et une utilisation accrues des langues autochtones, y compris les langues des signes autochtones.
- ▷ **Préparer les révisions périodiques** de la *Loi sur les langues autochtones* en collaboration avec les peuples autochtones.

## **Pilier 3 : Mobiliser la jeunesse autochtone.**

Le troisième pilier mise sur l'élaboration d'initiatives nouvelles et novatrices menées par et pour les jeunes des Premières Nations, des Inuit et des Métis de tous horizons (résidant dans leur communauté ou à l'extérieur de celle-ci, dans des régions urbaines, rurales et éloignées; les personnes 2ELGBTQQIA+ et les personnes autochtones handicapées). Ce pilier peut également contribuer à la transmission intergénérationnelle des connaissances traditionnelles entre les jeunes et les aînés, ce qui, en fin de compte, rehausse le statut des langues autochtones, de sorte qu'elles sont respectées et protégées.

### **Objectifs**

- ▶ **Encourager les jeunes autochtones à renforcer leur connaissance des langues autochtones** par les relations avec les aînés.
- 

- 
- ▶ **Autonomiser les jeunes** de façon à ce qu'ils dirigent des initiatives intergénérationnelles liées à la revitalisation des langues autochtones et qu'ils y participent.
  - ▶ **Mobiliser les jeunes autochtones et faciliter** leur contribution aux activités liées à la Décennie.

### Mesures proposées

- ▶ **Soutenir les initiatives d'apprentissage intergénérationnel et d'apprentissage des jeunes** dans divers environnements d'apprentissage (structurés et informels).
- ▶ **Soutenir les jeunes pour la création et la diffusion de contenus créatifs** en langues autochtones et à propos de celles-ci.
- ▶ **Promouvoir les langues autochtones** auprès des jeunes.
- ▶ **Organiser des séances et des forums de mobilisation** des jeunes.
- ▶ Soutenir les activités menées par les jeunes autochtones qui **renforcent leurs relations avec les aînés en créant des occasions de transmettre les langues autochtones.**

### Pilier 4 : Créer des legs durables.

Ce pilier contribuera à bâtir un legs ancré dans le présent et orienté vers l'avenir. En harmonie avec les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP), le quatrième pilier  **vise à laisser une empreinte durable** en facilitant la numérisation des ressources linguistiques, l'accès à l'enseignement des langues et, surtout, la promotion des connaissances culturelles et des initiatives scientifiques technologiques.

### Objectifs

- ▶ **Progresser vers la souveraineté** des peuples autochtones sur les données relatives aux langues autochtones.
- ▶ Donner aux peuples autochtones l'occasion de créer des **ressources et des initiatives** adaptées visant à faire **prosperer** les langues autochtones.
- ▶ **Reconnaître, écouter et respecter les langues autochtones dans divers domaines de la société**, notamment sur le lieu de travail.
- ▶ Faciliter **l'autonomisation numérique** des peuples autochtones.
- ▶ Fournir des **documents historiques d'intérêt** pour les peuples autochtones en langues autochtones.
- ▶ Offrir des possibilités d'apprentissage des langues autochtones, quel que soit le lieu de résidence.

### Mesures proposées

- ▶ **Soutenir les activités de recherche** et d'inventaire des données existantes sur les langues autochtones.
  - ▶ **Augmenter et faciliter l'accès aux données sur les langues autochtones.**
- 

- 
- ▷ **Soutenir l'élaboration d'initiatives d'accréditation pour les langues autochtones** en mettant l'accent sur la valeur des langues et des connaissances traditionnelles autochtones, ce qui pourrait comprendre un organisme faisant autorité et des outils d'accréditation.
  - ▷ **Soutenir l'élaboration, la promotion et la diffusion de contenus adaptés à la culture** sur les langues autochtones et en langues autochtones, que ce soit en ligne ou par d'autres médias.
  - ▷ **Encourager les partenariats entre les peuples autochtones et les organismes voués à l'histoire** pour concevoir des contenus sur les langues autochtones et en langues autochtones.
  - ▷ **Soutenir l'élaboration de ressources durables en ligne et fondées sur les technologies de l'information pour les langues autochtones.**

## Résultat final

La Décennie internationale des langues autochtones a pour objectif principal de soutenir la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones au Canada. **Le résultat final sera de voir une augmentation marquée du nombre d'apprenants et de locuteurs de langues autochtones et de leur connaissance de ces dernières, ainsi qu'une transmission intergénérationnelle et transsociétale des langues et de la culture autochtones.** Pour une liste détaillée des résultats attendus, voir l'[Annexe B](#).

Nous devrions ainsi être en mesure d'approfondir notre compréhension collective de l'histoire, du savoir et de la réconciliation autochtones en plus de créer un legs florissant et perpétuel, c'est-à-dire qui perdurera après la fin de la Décennie.





## Annexe A : Liens entre le plan d'action national et le plan d'action mondial

Sous la direction de l'UNESCO, un comité ad hoc issu du Comité directeur de l'Année internationale des langues autochtones a rédigé un plan d'action mondial (PAM) de la Décennie définissant les résultats pour 2022-2032.

### Piliers du plan d'action national

#### **Pilier 1 : Soutenir les peuples autochtones dans la concrétisation de leur vision de la Décennie.**

Le pilier 1 contribue aux priorités thématiques suivantes du PAM :

- ▶ Éducation (1)
- ▶ Culture (6)
- ▶ Égalité des sexes/autonomisation des femmes (9)
- ▶ Partenariat public-privé pour un engagement à long terme en faveur du programme international (10)

#### **Pilier 2 : Mettre en œuvre la *Loi sur les langues autochtones***

Le pilier 2 contribue aux priorités thématiques suivantes du PAM :

- ▶ Éducation (1)
- ▶ Autonomisation numérique/technologie (3)
- ▶ Santé/cohésion sociale/réponse humanitaire (4)
- ▶ Accès au système de justice et aux services publics (5)
- ▶ Culture (6)
- ▶ Croissance économique (8)
- ▶ Égalité des sexes/autonomisation des femmes (9)
- ▶ Partenariat public-privé pour un engagement à long terme en faveur du programme international (10)

#### **Pilier 3 : Mobiliser la jeunesse autochtone**

Le pilier 3 contribue aux priorités thématiques suivantes du PAM :

- ▶ Éducation (1)
  - ▶ Autonomisation numérique/technologie (3)
  - ▶ Santé/cohésion sociale/réponse humanitaire (4)
  - ▶ Culture (6)
  - ▶ Égalité des sexes/autonomisation des femmes (9)
- 



## **Pilier 4 : Créer des legs durables**

**Le pilier 4 contribue aux priorités thématiques suivantes du PAM :**

- ▶ Éducation (1)
  - ▶ Autonomisation numérique/technologie (3)
  - ▶ Santé/cohésion sociale/réponse humanitaire (4)
  - ▶ Accès au système de justice et aux services publics (5)
  - ▶ Culture (6)
  - ▶ Environnement (7)
  - ▶ Croissance économique (8)
  - ▶ Égalité des sexes/autonomisation des femmes (9)
  - ▶ Partenariat public-privé pour un engagement à long terme en faveur du programme international (10)
- 



## Annexe B : Résultats escomptés

### Piliers du plan d'action national

#### **Pilier 1 : Soutenir les peuples autochtones dans la concrétisation de leur vision de la Décennie.**

- Les peuples autochtones s'approprient la Décennie.
- Élaboration et mise en œuvre de plans d'action dirigés par les Autochtones.
- Les langues autochtones sont visibles et familières dans des environnements non autochtones.
- Les peuples autochtones poursuivent le développement de leur réseau international.
- Augmentation de l'autonomie linguistique des autochtones.

#### **Pilier 2 : Mettre en œuvre la *Loi sur les langues autochtones***

- Mise en place de nouveaux modèles de financement fondés sur des distinctions.
- De nouvelles mesures sont proposées en vue de faciliter l'apport d'un financement adéquat, durable et à long terme pour les langues autochtones au Canada.
- Amélioration de l'accès aux services en langues autochtones.
- Participation accrue des autres ministères au soutien des efforts de réappropriation, de revitalisation, de maintien et de renforcement des langues autochtones, notamment par la mise en œuvre de la Loi.

#### **Pilier 3 : Mobiliser la jeunesse autochtone**

- Nombre accru d'initiatives en ligne et dans d'autres médias mettant en vedette des jeunes utilisant des langues autochtones.
- Davantage de possibilités pour les jeunes autochtones d'apprendre et d'utiliser leurs langues autochtones.
- Visibilité accrue de jeunes utilisant des langues autochtones.
- Amélioration des liens intergénérationnels.

#### **Pilier 4 : Créer des legs durables**

- Autodétermination et contrôle accrus des Autochtones dans la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones.
  - Nombre accru de publications, de documents et de contenus accessibles au public dans les langues autochtones.
  - Hausse de la reconnaissance et de la visibilité des langues autochtones dans les médias grand public et dans d'autres sphères de la société.
  - Accessibilité améliorée des langues autochtones par divers moyens, tels que les outils technologiques et numériques.
- 